La régate virtuelle, nouvelle coqueluche des skippers

Auvernier Deux membres du club La Galère participent à une régate sans se mouiller ni devoir hisser la grand-voile. Leurs bateaux fictifs sont commandés par ordinateur.

Par **Alain Prêtre**

iloter son voilier confortablement assis dans son salon avec un verre à la main sans risquer de boire la tasse, telle est la passionnante aventure que vivent deux membres du club de voile La Galère à Auvernier. Les deux skippers participent à course virtuelle de La Volvo Ocean Race se déroulant en ce moment en neuf étapes entre Alicante et Gothenburg (Suède). Ce jeu informatique soumet les embarcations aux mêmes conditions de vent que celles des skippers engagés dans la vraie course. Ce concept a été inventé par une entreprise française. «Nous sommes 60'000 internautes à nous être inscrits à la Volovo Ocean Race. A La Galère nous sommes deux, Arnaud Jacopin et moi-même», signale Jacques

«La régate virtuelle permet de rester dans la voile durant la période hivernale»

> Arnaud Jacopin Skipper



Jacques Macherel prend connaissance de la position de son voilier sur l'écran de son ordinateur.

terme des neuf étapes.

Options payantes

une bonne place en mai 2015 au

«On peut s'inscrire gratuitement ou acheter des options payantes. C'est ce que j'ai fait car, avec mon travail, je ne peux pas être devant mon écran en permanence». Ce concurrent pilote ainsi son bateau avec le concours de plusieurs instruments de bord. «Je dispose d'un régulateur de vitesse et mes voiles se changement automatiquement en fonction de la direction que le vent prend». Chaque soir, il reprend la main et programme l'itinéraire de son voilier pour les 24 heures suivantes. «L'avantage, c'est que notre bateau ne peut pas sombrer». En revanche, si l'un ou l'autre des deux Neuchâtelois se trouvaient en difficulté, ils peuvent se porter secours car le logiciel leur permet de communiquer entre eux. Arnaud Jacopin s'astreint autant que faire se peut à être présent devant son écran à 8h du matin et à 20h le soir. «Ce sont deux rendez-vous importants car on

nous renseigne sur la direction et la force du vent. Cela me permet si besoin de reprogrammer mon itinéraire».

(ALAIN PRÊTRE)

La Route du Rhum arrive

La situation va se corser pour les deux skippers qui prendront en outre le départ de la Route du Rhum le 2 novembre prochain. Il leur faudra gérer non plus un voilier mais deux. «Nous serons une douzaine du club à participer à cette régate virtuelle». Jacques Macherel a pris goût à ce genre de compétition se vivant sur

l'écran de son ordinateur. «On en devient vite addictif». Arnaud Jacopin s'amuse lui aussi comme un gamin devant son ordinateur. Malgré tout il prend la chose au sérieux. «Bien que ce soit une régate virtuelle, il est grisant de se battre contre les gens du club inscrits dans la compétion». Pour le responsable de la Commission technique de voile à La Galère, participer à la Volvo Ocean Race comme d'ailleurs aux autres régates inscrites au calendrier dans les semaines qui viennent est «un moyen de rester dans la voile durant la pause hivernale». Les membres du club La Galère sont surtout accrocs du Vendée Globe dont la prochaine édition aura lieu en 2016. «C'est la plus belle des courses». Une régate au long cours de quatre mois autour du monde. De quoi bien occuper les concurrents neuchâtelois qui s'y aventureront. Jacques Macherel admet que du virtuel, on a envie de passer au réel. Il y a toutefois un océan de difficultés de l'un à l'autre. A fortiori pour des skippers qui voguent quasi exclusivement sur le lac de Neuchâtel, très loin des troisièmes rugissants! Les intéressés pourraient peut-être faire équipe un jour avec les deux Suissesses, les sœurs Justine et Elodie Mettraux, tenant fermement la barre de leur voilier en «chair et en os» sur l'épreuve grandeur nature de la Volvooceanrace.

Lumières sur l'anneau d'athlétisme

Macherel, webmaster à La

Galère. La première étape est

partie d'Alicante pour rejoindre

Le Cap. Jacques vogue actuelle-

ment au large des Canaries.

«J'occupe pour l'instant la 6000e

place. J'étais un moment dans

les 1500 premiers. L'absence de

vent sur mon itinéraire m'a fait

perdre trente places en une

heure». C'était sa position jeudi

dernier à 11h. Arnaud Jacopin

était relégué le même jour à la

même heure à la 12'970 e place.

Jacques Macherel s'est donné

tous les moyens pour figurer à

n soir par semaine durant la pause d'hiver, l'anneau sera illuminé comme les années dernières. Ainsi, le Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) réitère l'offre destinée aux amateurs de course à pied. Cela leur permet de poursuivre l'entraînement durant la mauvaise saison et de préparer les courses du printemps dans de bonnes conditions.

Le Stade du Littoral sera illuminé tous les mercredis soir dès la tombée de nuit jusqu'à 20h.00, ceci du 29 octobre 2014 au 25 mars 2015. Un vestiaire, ainsi qu'un WC sont mis gratuitement à disposition des utilisateurs. Par contre, le terrain de football central est fermé. Nous rappelons que la piste reste toute l'année à disposition des personnes désirant s'entraîner, excepté lors de l'organisation de manifestions diverses. Les participants sont priés d'utiliser le parking situé au début de la route des Longues-Raies.

Neuf communes composent actuellement le Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), soit: Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, Boudry, Cortaillod, Milvignes,



Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Bevaix. La piste est équipée de la nouvelle génération des balises FREELAP (www.freelap.ch). Celle-ci permet aux porteurs de la montre, l'enregistrement automatique des temps de passage durant les entraînements. /comm



LA RUBRIQUE CONSEILS DE VOTRE CHAMBRE IMMOBILIERE

ADHEREZ DES MAINTENANT!

Faubourg du Lac 2 • 2001 Neuchâtel • Tél. 032 729 99 90 E-mail: info@cininfo.ch • NOUVEAU: www.cininfo.ch



Quelles sont les règles légales en cas de travaux effectués par le locataire ?

Selon l'article 260 a du code des obligations, le locataire qui souhaite effectuer des travaux de transformation ou de rénovation dans les locaux loués doit demander le consentement écrit du bailleur. Le bailleur devra se déterminer dans les trente jours conformément à l'article 7 des dispositions paritaires romandes. Lorsque le bailleur a donné son consentement, il ne pourra exiger la remise en état des locaux dans leur forme initiale que si cela a été spécialement convenu par écrit.

L'accord du bailleur peut et devrait même toujours être assorti de conditions afin d'éviter des litiges en fin de bail. Il est ainsi vivement recommandé d'établir une liste ou un descriptif précis des travaux envisagés pour éviter que ceux-ci ne prennent des proportions inattendues.

Il est aussi recommandé de prévoir à l'avance l'éventuelle indemnité due par le bailleur lors de la restitution des locaux. A cet égard, toutes les solutions sont envisageables. La plus usuelle consiste à rembourser le locataire, en tenant compte de la durée d'amortissement des installations au moment de l'état des lieux de sortie. Il est également possible d'exclure toute indemnité en faveur du locataire ou de n'en prévoir une qu'en cas de résiliation notifiée par le bailleur avant la fin de la période d'amortissement fixée.

Si rien n'est prévu, l'article 260a CO stipule que le locataire peut exiger une indemnité, si à la fin du bail les travaux de rénovation acceptés par le bailleur apportent aux locaux une plus-value considérable. Dans un tel cas, il sera évidemment difficile d'apprécier la notion de plus-value considérable, d'où l'intérêt de mettre des conditions par écrit au moment où le bailleur donne son consentement.

Le service juridique de la CIN est à disposition des membres pour toutes questions liées à la propriété foncière. Les conditions d'adhésion figurent sur le site www.cininfo.ch ou sont disponibles au secrétariat sis Faubourg du Lac 2 à Neuchâtel (032 729 99 90)

Chambre immobilière neuchâteloise, Yann Sunier